

RÈGLEMENT DE LA DIVISION RÉGIONALE 2026

Pour toutes les compétitions régionales veuillez consulter le **CAHIER DES CHARGES** des compétitions régionales du **COMITÉ RÉGIONAL CENTRE - VAL DE LOIRE** de **TIR À L'ARC** (**Dispositions communes**)

	CALENDRIER 2026	
	DR1, DR2	DR3
MANCHE 1	3 mai : DREUX	10 mai : PITHIVIERS
MANCHE 2	24 mai : BELLEVILLE	31 mai : EPERNON
MANCHE 3	20 et 21 juin : VOVES 20 juin : Arcs classiques 21 juin : Arcs poulies	27 et 28 juin : AMBOISE 27 juin : Arcs classiques 28 juin : Arcs poulies

CATÉGORIES				
DIVISION RÉGIONALE 1 (DR1)				
CATÉGORIES	DISTANCE	BLASON	Nb équipes max.	
CLASSIQUES DAMES	70 m	Ø122	8	
CLASSIQUES HOMMES				
COMPOUNDS DAMES		Ø80 (6 zones)		
COMPOUNDS HOMMES				
DIVISION RÉGIONALE 2 (DR2)				
CLASSIQUES (MIXTES)	70 m	Ø122	8	
DIVISION RÉGIONALE 3 (DR3)				
CLASSIQUES (MIXTES)	50 m	Ø122	16	
COMPOUNDS (MIXTES)	50 m	Ø122	8	

La composition des équipes doit être communiquée à l'organisateur des manches 8 jours avant la date de la manche.

FRAIS D'INSCRIPTIONS	
Divisions Régionales 1, 2, 3	Catégories de <u>4 équipes ou plus</u> 135 € pour les 3 manches
	Catégories de <u>moins de 4 équipes</u> 45 €. Une seule manche disputée
Les inscriptions, faites via un lien internet qui sera diffusé sur WHALLER et sur le site internet du Comité Régional de Tir à l'Arc ne seront validées qu'après réception du règlement par virement bancaire avant le : 31 JANVIER 2026 dernier délai :	
virement bancaire : IBAN : FR76 1027 8373 5000 0124 7540 173 – BIC : CMCIFR2A	

FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT

MODALITÉS GÉNÉRALES								
Tir Qualificatif	Voir fonctionnement et règlement 3 archers minimum, 4 maximum							
Matchs	3 archers par volée 4 ^{ème} archer au repos 1 coach possible							
Décompte lors des matchs	Suivant réglementation fédérale							
Absence d'une équipe sur une manche : voir règlement sportif en annexe								

I DIVISIONS RÉGIONALES 1, 2 et 3

I.1 – ORGANISATION DES MATCHS :

I.1.1- CATÉGORIES A 8 ÉQUIPES (toutes catégories sauf DR3 Classiques)

- Toutes les équipes se rencontrent 2 fois au cours de la saison pour les catégories de 5 à 8 équipes (ou 3 fois pour les catégories à 4 équipes).

- DR1 et DR2 :** les 14 matchs de chaque équipe sont répartis de la manière suivante :

5 matchs pour la 1^{ère} manche,

6 matchs pour la 2^{ème} manche

3 matchs pour la 3^{ème} manche.

L'ordre des matchs est reporté dans le tableau

Bleu → matchs 1^{ère} manche

Rouge → matchs 2^{ème} manche

Jaune → matchs 3^{ème} manche

Les équipes sont numérotées (A à H) par tirage au sort parmi les équipes engagées.

8 CLUBS	A	B	C	D	E	F	G	H
A		7	6	5	4	3	2	1
B	14		5	6	3	2	1	4
C	13	12		7	2	1	4	3
D	12	13	14		1	4	3	2
E	11	10	9	8		7	5	6
F	10	9	8	11	14		6	5
G	9	8	11	10	12	13		7
H	8	11	10	9	13	12	14	

DR3 arcs à poulies : les 14 matchs de chaque équipe sont répartis de manière suivante :

5 matchs pour la 1^{ère} manche

5 matchs pour la 2^{ème} manche

4 matchs pour la 3^{ème} manche

L'ordre des matchs est reporté dans le tableau

Pour les catégories non complètes voir annexe.

8 CLUBS	A	B	C	D	E	F	G	H
A		7	6	5	4	3	2	1
B	14		5	6	3	2	1	4
C	13	12		7	2	1	4	3
D	12	13	14		1	4	3	2
E	11	10	9	8		7	5	6
F	10	9	8	11	14		6	5
G	9	8	11	10	12	13		7
H	8	11	10	9	13	12	14	

- Chaque manche débute par un tir de classement aux distances **TAE International** pour les catégories DR1, DR2 et aux distances **TAE national** pour la catégorie DR3 arcs à poulies. En fonction du classement des équipes, une **bonification** est attribuée (voir tableau) (pour les catégories différentes de 8 équipes voir les annexes).

Classement qualificatif	Points bonus
1	3
2	2
3 et 4	1
5 à 8	0

- Les matchs se déroulent suivant le règlement fédéral : en sets pour les arcs classiques et en total de points sur 4 volées de 6 flèches pour les arcs à poulies.

Match gagné : 2 points

Match perdu : 0 point

I.1.2- CATÉGORIE A 16 ÉQUIPES (DR3 Classiques)

- La DR3 Classique comprend 16 équipes. Toutes les équipes se rencontrent 1 fois soit **5 matchs par équipe et par manche**.

- L'ordre des matchs se réalise suivant le tableau

Bleu → matchs de 1^{ère} manche

Rouge → matchs de 2^{ème} manche

Jaune → matchs de 3^{ème} manche

Les équipes sont numérotées (A à P) par tirage au sort parmi les équipes engagées.

16 CLUBS	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
A		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
B			11	14	13	12	6	10	9	8	7	1	5	4	3	2
C				12	15	13	7	6	10	9	8	2	1	5	4	3
D					11	15	8	7	6	10	9	3	2	1	5	4
E						14	9	8	7	6	10	4	3	2	1	5
F							5	4	3	2	1	10	9	8	7	6
G								1	4	3	2	15	14	13	12	11
H									2	5	3	11	15	14	13	12
I										1	5	12	11	15	14	13
J											4	13	12	11	15	14
K												14	13	12	11	15
L													6	9	8	7
M														7	10	8
N															6	10
O																9
P																

- Lors de chaque manche, une phase de qualification est réalisée aux distances **TAE National**. En fonction du classement, une **bonification** est attribuée (voir tableau).

Classement qualificatif	Points Bonus
1	3
2 à 4	2
5 à 8	1
9 à 16	0

I.2 – CLASSEMENT

- Le classement final est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

I.3 – DÉPARTAGE DES ÉGALITÉS

- A la fin d'un match → barrage
- Égalité sur le classement final → Départage jusqu'à suppression de l'égalité dans l'ordre suivant :

I.3.a Arcs classiques

- 1/ Total du nombre de points sets acquis par l'équipe
- 2/ Meilleur total des scores de qualification des 3 manches
- 3/ Cumul des points sets des 2 matchs ayant opposé les 2 équipes à égalité
- 4/ Tirage au sort

I.3.b Arcs à poulies

- 1/ Total de l'ensemble des scores des matchs des équipes (sans les scores de barrage)
- 2/ Meilleur total des scores de qualification des 3 manches
- 3/ Cumul des scores réalisés lors des 2 matchs ayant opposé les 2 équipes à égalité.
- 4/ Tirage au sort.

I.4 – MONTÉES / DESCENTES

I.4.1- DR1 et DR2

Seule la 1^{ère} équipe de DR1 est sélectionnée pour la finale nationale des vainqueurs de DR.

- Les deux dernières équipes en arc classiques descendent en DR2 ou DR3 et sont remplacées la saison suivante par les 2 premières équipes de DR2 et de DR3.
- Les 2 dernières équipes en arc à poulies descendent en DR3 (pas de DR2 en Arcs à poulies) et sont remplacées la saison suivante par les 2 premières équipes de DR3. Cependant, si une équipe du Comité Régional CVL redescend d'une division nationale (DN2 ou DN1), alors une seule équipe de DR2 (arc classique) ou de DR3 (arc à poulies) monte en DR1 . Il s'ensuit, dans ce cas, qu'une seule équipe de DR3 (arc classique) monte en DR2.
- A l'inverse, si à la suite de la Finale Nationale des vainqueurs de DR, une équipe du Comité Régional CVL accède à la DN2 en arc classique, alors 3 équipes de DR2 montent en DR1 l'année suivante au lieu de 2 et 3 équipes de DR3 montent en DR2 au lieu de 2. Si un club accède à la DN1 en arc à poulies, alors 3 équipes de DR3 montent en DR1 l'année suivante au lieu de 2.
- Si une équipe du Comité Régional CVL redescend d'une division nationale (DN2 ou DN1), et qu'elle a déjà une équipe en DR1, cette dernière est automatiquement reléguée en DR2 ou DR3.
- Si un club se désiste et ne peut participer à une DR l'année suivante, l'équipe relégable la mieux classée est maintenue dans la catégorie.
- Si un club refuse la montée en catégorie supérieure, l'équipe relégable la mieux classée est maintenue dans la division supérieure
- En conséquence, suivant les montées et descentes de DN2 et de DR1, 1 seul club ou 3 clubs peuvent accéder à la DR1.

I.4.2- DR3

- Les 2 premières équipes montent en DR2 pour les classiques et en DR1 pour les poulies et sont remplacées par les équipes classées 7 et 8^{ème} en DR2 classiques et en DR1 poulies.
- Un club ayant déjà une équipe en DR2 peut gagner la DR3 mais ne peut accéder à la DR2 l'année suivante (sauf si son équipe en DR2 monte en parallèle en DR1). Dans ce cas, le club dont l'équipe est arrivée 3^{ème} de la DR3 monte en DR2.

Cas particulier : si les 2 premiers clubs classés en DR3 ont également 2 équipes en DR2, alors les clubs classés 3 et 4 sont concernés par la montée en DR2 l'année suivante.

I.4.3- Refus de montée

- Un club arrivé parmi les 2 premiers de la saison précédente (n) au sein d'une DR, qui refuse de monter dans la division supérieure l'année n+1 telle que décrit ci-dessus, se verra radier de la DR (DR1, 2 et 3) pour une durée de 1 an, soit pour la saison n+1 ; cette disposition concerne l'ensemble des équipes de ce club qui seraient inscrites en DR.

I.5 – QUELQUES POINTS DE RÈGLEMENT

- **Une équipe ne peut être mixte qu'en DR2 et DR3.**
- Si un club possède une équipe en DN1 ou en DN2 - Arc Classique -, ses 3 premiers archers du classement national Tir à l'Arc Extérieur scratch Arc Classique (Discipline Internationale) de l'année précédente (y compris transfert) ne peuvent pas participer à la DR dans toutes les catégories Arc Classique.

- Si un club possède une équipe en DN1 - Arc à Poulies -, ses 3 premiers archers du classement national Tir à l'Arc Extérieur scratch Arc à Poulies (Discipline Internationale) de l'année précédente (hors transfert) ne peuvent pas participer à la DR dans toutes les catégories Arc à Poulies.
- De même, un club de DR3, ayant une équipe de niveau supérieur (DN1 à DR2) ne peut recourir à ses 3 meilleurs archers, tous sexes confondus, du classement national Tir à l'Arc Extérieur scratch Arc Classique (Discipline Internationale) de l'année précédente (hors transferts).
- A propos des 3 alinéas précédents, la commission sportive communiquera aux clubs organisateurs et aux clubs concernés la liste avec les noms de ces archers.
- Une équipe peut comprendre toutes les catégories d'âge d'U18 à S3 ; en DR 1 et 2, tous les archers tireront à 70m pour les classiques et 50m pour les poulies. Pour les catégories Arc Classique, un U18 ou un S3 faisant partie d'une équipe tire à la distance de 70m.
- Un club ayant déjà une équipe au niveau national peut gagner la Division Régionale 1 mais ne peut participer à la finale des DR, c'est l'équipe classée 2^{ème} qui la remplace.
- Il est rappelé qu'au cours de chacune des manches, l'ensemble des archers et leur coach, au sein d'une même équipe de club, conformément au règlement fédéral, doivent avoir une tenue de club strictement identique ; le non-respect de cette règle conduira à considérer l'équipe concernée comme absente.

II REGLES DE PRIORITES D'INSCRIPTION EN DR3

Rappel : la DR3 est la porte d'entrée aux Divisions Régionales.

La DR3 classiques comporte 16 équipes et la DR3 poulies 8 équipes.

Les clubs ayant des équipes en division supérieure (DR1, DR2, DN2 ou DN1) ne sont pas prioritaires pour les inscriptions en DR3. De même, les clubs ayant déjà une équipe en DR3 ne sont pas prioritaires pour engager une seconde équipe dans cette même catégorie.

Les inscriptions aux DR3 à l'année n se font **avec les priorités suivantes :**

Priorités pour les inscriptions en DR3 (année n)		
	DR3 Arcs classiques	DR3 Arcs à poulies
Clubs descendants (année n-1)	Équipes 7 ^{ème} et 8 ^{ème} en DR2	Équipes 7 ^{ème} et 8 ^{ème} en DR1
« Nouveaux » clubs n'ayant aucune équipe en DR1, 2 ou 3 (année n-1)	1 ou 2 clubs* (priorité selon dates d'inscription)	1 ou 2 clubs* (priorité selon dates d'inscription)
Classement DR3 (année n-1)	Équipes 2 ^{ème} à 15 ^{ème} ou 3 ^{ème} à 14 ^{ème} et n'ayant aucune équipe en DR1 ou DR2*	Équipes 2 ^{ème} à 7 ^{ème} ou 3 ^{ème} à 6 ^{ème} et n'ayant aucune équipe en DR1*
Ordre de priorité si catégories incomplètes		
1/« Nouveaux » clubs sur liste d'attente (pas de clubs en divisions supérieures)		
2/ Clubs ayant une équipe en division supérieure (DR2 à DN1) en année n-1 (en fonction des dates d'inscription)		
Si le nombre de 16 équipes n'est toujours pas atteint :		
3/ Clubs souhaitant présenter une 2 ^{ème} équipe en DR3 (en fonction des dates d'inscription)		

* Le nombre d'équipes concernés dépend du nombre d'équipes qui redescendront des Divisions Nationales (cf. article 1.4.1)

III LOGISTIQUE

Il sera remis aux capitaines de chaque équipe, pendant le tir qualificatif du matin, leur feuille de marque de l'après-midi avec l'ordre des matchs et leurs emplacements. Le programme peut être établi à l'avance car il n'est pas conditionné par les résultats du qualificatif.

Sauf cas contraire, précisé dans le mandat de la dernière manche des DR1 et DR2, les matchs se dérouleront, après une pause déjeuner, dans la continuité du qualificatif du matin ; les duels du Championnat Régional TAE International, débuteront après la fin des matchs des DR précitées.

Il n'est prévu de récompenses que pour le classement final ; elles sont à la charge du Comité Régional.

ANNEXES

ATTRIBUTION DES POINTS DE BONUS

DR1, DR2, DR3 Nombre de matchs et points de bonus en fonction du nombre d'équipes inscrites						
	Nombre de matchs					
	Total	Manche 1	Manche 2	Manche 3	Nb de rencontres entre 2 équipes	POINTS DE BONUS suivant classement du qualificatif
16 équipes (DR3CL)	15	5	5	5	1	équipe 1 : 3 points équipes 2 à 4 : 2 points équipes 5 à 8 : 1 point
7/8 équipes	14	5	5	4	2	équipe 1 : 3 points équipes 2 : 2 points équipes 3 et 4 : 1 point
5/6 équipes	10	4	3	3	2	équipe 1 : 3 points équipes 2 : 2 points équipes 3 : 1 point
4 équipes	9	3	3	3	3	équipe 1 : 2 points équipe 2 : 1 point
3 équipes	3	0	0	3	1	0
2 équipes	1	0	0	1	1	0

ABSENCE D'UNE EQUIPE SUR UNE MANCHE

En cas d'absence sur une manche, le club devra prévenir l'organisateur mais également le responsable de la commission sportive. **En cas d'absence d'information, le club est considéré comme forfait sur l'ensemble de la compétition.**

Plusieurs cas d'absence sont à considérer :

- **DR3 classiques** : étant donné que toutes les équipes ne se rencontrent qu'une seule fois, l'absence à une manche entraîne le forfait pour les 3 manches. Les matchs de l'équipe sont considérés comme des matchs à vide et les points sont attribués par les adversaires sur le score de 6-0. Si l'absence est constatée lors de la 2^{ème} ou 3^{ème} manche, tous les matchs précédents de l'équipe sont reconsidérés comme matchs à vide pour leurs adversaires. **Une réédition du classement est alors opérée.**
- **Autres catégories** : avec matchs "allers/retours"

Rappel : pour les catégories à 8 équipes :

- Les matchs « allers » sont ceux de la 1^{ère} manche et les 2 premiers de la 2^{ème} manche
- Les matchs « retours » sont :
 - pour les DR1 et DR2, les 4 derniers de la 2^{ème} manche + ceux de la 3^{ème} manche
 - pour la DR3 Arcs à pouliés, les 3 derniers de la 2^{ème} manche + ceux de la 3^{ème} manche

L'absence à la 1^{ère} manche entraîne l'invalidation de tous les matchs « allers » (y compris ceux ayant lieu lors de la 2^{ème} manche). Les matchs « retours » sont joués normalement.

L'absence à la 3^{ème} manche entraîne l'invalidation de tous les matchs retours (y compris ceux ayant été joués lors de la 2^{ème} manche). Les matchs "allers" sont comptés normalement.

L'absence à la 2^{ème} manche qui comprend à la fois des matchs "allers et retours", entraîne l'invalidation

de l'ensemble des matchs de l'équipe. Tous les matchs sont considérés comme matchs à vide pour les adversaires. **Une réédition des matchs de la 1^{ère} manche est donc réalisée.**

POINTS PARTICULIERS DESTINÉS AUX ORGANISATEURS

- Dans la mesure du possible, le rythme ABC sera privilégié pour le tir qualificatif des manches 1 et 2. Rappel, **lors de la dernière manche des DR1/2, le rythme ABC est obligatoire.** Il est souhaitable qu'il en soit de même pour la dernière manche de DR3.
- **Les archers d'une même équipe sont obligatoirement placés sur des cibles contigüës.**
- **Pour les phases de matchs, le plan de cibles proposé par la commission sportive cibles devra être respecté.** En effet, afin de faciliter la mise en place des équipes pour les matchs, le plan de cible sera également distribué aux clubs avant les compétitions. Il importe donc que les plans de cibles de l'organisateur et ceux transmis aux capitaines d'équipe correspondent.
- **L'organisateur veillera à ce qu'au moins 1 bénévole soit préposé au relevé des scores par catégorie de 8 équipes et 2 bénévoles pour celles de 16 équipes (DR3 classiques).** Ces personnes relèveront les scores et placeront les noms des équipes et les feuilles de marques aux cibles adéquates avant chaque match. Leur rôle est essentiel pour un bon déroulement de la compétition.
- L'organisateur veillera à ce que, à chaque fin de match, les résultats soient affichés sur les tableaux fournis par la commission sportive cibles.
- L'organisateur veillera à ce que les scores de la manche soient bien transmis au délégué technique régional.